

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LE CSI ET L'OIF : Prêts à collaborer pour la mise en œuvre de la SNLCC 2025-2030

Antananarivo, le 11 mars 2025 – Le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI) sous l'égide du Maître Lala RATSIRAHONANA- Président par intérim, s'est entretenu le 10 mars 2025 avec les collaborateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Dans la préparation et la perspective de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) 2025-2030, le CSI a rencontré l'OIF, un partenaire incontournable et de longue date du CSI dans la promotion de la Bonne gouvernance et la Lutte contre la Corruption à Madagascar. L'OIF a en effet apporté son appui technique et financier durant tout le processus d'élaboration de la SNLCC 2025 – 2030.

Cette rencontre stratégique avec l'OIF a été l'occasion de rappeler l'importance de l'état civil dans cette nouvelle Stratégie, notamment à travers la digitalisation et l'interopérabilité des systèmes d'information pour renforcer la transparence et l'efficacité administrative. *«Des sujets importants et des actions prioritaires de la nouvelle SNLCC ont été abordés avec l'OIF tels que la promotion de l'intégrité dans les services publics, le renforcement des systèmes de veille et de partage d'informations et la protection des dénonciateurs et lanceurs d'alerte»* résume le Président pi. Et d'ajouter que les rencontres avec les partenaires clés sont d'une importance capitale pour la mobilisation des ressources dans la mise en œuvre de ladite stratégie. *«Avant de se lancer dans le travail proprement dit et afin de parvenir à des résultats tangibles, la consultation des partenaires techniques et financiers engagés depuis des décennies dans la lutte contre la corruption à Madagascar représente une démarche cruciale et constitue une première étape prometteuse pour la mise en œuvre de la SNLCC 2025 – 2030.»* martèlent les dirigeants du CSI.

À l'issue de cet entretien, l'OIF a réaffirmé sa ferme volonté et son engagement d'accompagner et surtout d'appuyer le CSI dans la mise en œuvre de cette SNLCC 2025-2030.